

Remise des document de la part du mandataire

Par **yan laf**, le **28/11/2018 à 19:58**

Bonjour, je viens vers vous car je ne trouve nul part la réponse à ma question.
je viens d'acheter un studio avec locataire en place, celui ci était géré par un syndic administrateur de bien avec qui je ne renouvelle pas le mandat.
j'ai fait une demande verbale pour avoir les documents inhérent à la location (état des lieux, assurance locataire etc...)
le syndic m'a dit que les documents leurs appartenaient et que je ne les aurais pas.
donc ma question est:
Le syndic doit y remettre tous les documents (ou en partie) en sa possession au nouveau bailleur (ou à l'ancien).
Merci d'avance de vos réponses.
Yann

Par **janus2fr**, le **29/11/2018 à 07:27**

Bonjour,
En fait, tout dépend du mandat signé entre l'ancien propriétaire et son mandataire. C'est ce mandat qui définit les droits et devoirs de chaque partie.

Par **yan laf**, le **30/11/2018 à 12:00**

Bonjour Janus2fr. je vous remercie de votre réponse.
L'ancien propriétaire a fait la demande pour obtenir l'état des lieux ainsi que divers documents, qui viennent de lui être transmis hier soir.
cordialement